

LISTE DES ÉLÉMENTS DE PATRIMOINE À PROTÉGER

OBJET	NUMÉRO PARCELLE	TYPE ET RÉFÉRENCE ZONAGE
Élément de patrimoine protégé	parcelle 192 section AI, proche AC 192, AB 219	Croix de carrefour : n°1, 36, 38
Élément de patrimoine protégé	proximité parcelle 251 Bord de Creuse section AI AD 1	Lavoir : n°2, 27
Élément de patrimoine protégé	hauteur de la parcelle 252 section AI	Pierrat : n°3
Élément de patrimoine protégé	AI 197, 196, 155, 156, 157, 164 AD 518, 16, 353 AC 394 AH 45	Bâti remarquable : n° 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 22, 23, 24, 25
Élément de patrimoine protégé	AI 196 AC 492 AD 48, 7 (x2) AD 3	Tour : n° 13, 14, 15, 16, 17
Élément de patrimoine protégé	AD 61, 459 AI 192 Domaine public aux Pauduats proximité par- celle 378	Puits : n° 18, 19, 20, 21
Élément de patrimoine protégé	Traverse la Creuse entre les parcelles AD 164 et AH 45	Seuil usine électrique : n°26
Élément de patrimoine protégé	AD 6 et 519 Domaine public entre les parcelles AD 3 et 356, AD 352 et 350, AD 156 et 157 AE 166 et 165 AE 176	Sentes : n° 28, 29, 30, 31, 32, 33
Élément de patrimoine protégé	AD 498 AE 293 AC 198	Four à chaux : n° 34, 35, 39
Élément de patrimoine protégé	B 181	28 Concessions cimetière : n° 37
Élément de patrimoine protégé	B 113	Source : n° 40
Élément de patrimoine protégé	B 379	Porcherie Tét à cochon : n° 41